

PROGRAMME DE FORMATION CAPA JARDINIER PAYSAGISTE NIVEAU 3

4^{ème} / 3^{ème} Orientation ~ BAC PRO Gestion des Milieux Naturels & de la Faune ~ CAPA Jardinier Paysagiste ~ BP Aménagements Paysagers ~ BPREA Polyculture-Elevage

Objectifs	Donner en 2 ans une formation d'ouvrier qualifié dans le domaine du paysage.
Pré requis, modalités d'accès	Avoir 16 ans (15 ans à l'issue d'une troisième) Signer un contrat d'apprentissage (ou contrat de professionnalisation) avec un employeur Entretien individuel pour tous les candidats au cours duquel seront approfondis le contenu du dossier et la motivation
Capacités visées	Le CAPA est constitué de 7 blocs de compétences : Capacités générales : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle Interagir avec son environnement social Capacités professionnelles : Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager Réaliser des travaux d'aménagement paysager Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels et équipements Réaliser l'entretien des cours d'eau
Contenu de formation	Enseignement professionnel : • Biologie végétale, agronomie, écologie, reconnaissance des végétaux • Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager : - Entretien de la végétation - Réaliser l'entretien des installations et des infrastructures paysagères • Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager - Réaliser des travaux de mise en place de végétaux - Réaliser des travaux de mise en place d'installations et d'infrastructures paysagères (arrosage, petite maçonnerie...) • Effectuer des travaux liés à l'entretien courant et à la réparation des matériels et équipements Enseignement général : • Expression et communication • Éducation Socio-Culturelle • Mathématiques • Bureautique et culture numérique • Protection sociale et droit du travail • Gestes et postures – Santé et sécurité au travail • Développement durable
Modalités pédagogiques	Formation en alternance – Apports théoriques en salle avec outils de communication et de projection – Jeux de rôle – Mise en situation sur le terrain
Durée	13 semaines de cours par an à la MFR (contrat d'apprentissage d'une durée de deux ans). Durée de 910 heures de formation à la MFR sur 2 ans. Dans certains cas le CAPA peut se dérouler sur une année si le parcours antérieur le justifie.
Tarif	Les frais pédagogiques sont pris en charge par l'OPérateur de COmpétences de l'entreprise (OPCO) ou par la collectivité. Suivant l'OPCO, l'apprenti peut avoir droit à une bourse pour l'achat du premier équipement, une bourse de mobilité, une bourse pour la pension ou la demi-pension.

50, Avenue de Rivalta ■ 38450 VIF

Tél. : 04.76.72.51.48 ■ Fax : 04.76.72.43.53 ■ mfr.vif@mfr.asso.fr ■ www.mfrvif.fr ■  www.facebook.com/mfrdevif
Établissement privé de Formation Professionnelle sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture ~ habilité à percevoir la taxe d'apprentissage
N° SIRET : 77964004400029 ■ TVA NON APPLICABLE article 293B du CGI

	<p>L'apprenti(e) est salarié(e) de l'entreprise. Rémunération minimale en fonction de l'âge, calculée sur la base du SMIC (hors convention collective particulière):</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Âge de l'apprenti</th> <th>1^{ère} année</th> <th>2^e année</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Moins de 18 ans</td> <td>27% du SMIC</td> <td>39% du SMIC</td> </tr> <tr> <td>De 18 à 20 ans</td> <td>43% du SMIC</td> <td>51% du SMIC</td> </tr> <tr> <td>21 ans à 25 ans</td> <td>53% du SMIC</td> <td>61% du SMIC</td> </tr> <tr> <td>26 ans et plus</td> <td>100% du SMIC</td> <td>100% du SMIC</td> </tr> </tbody> </table>	Âge de l'apprenti	1 ^{ère} année	2 ^e année	Moins de 18 ans	27% du SMIC	39% du SMIC	De 18 à 20 ans	43% du SMIC	51% du SMIC	21 ans à 25 ans	53% du SMIC	61% du SMIC	26 ans et plus	100% du SMIC	100% du SMIC
Âge de l'apprenti	1 ^{ère} année	2 ^e année														
Moins de 18 ans	27% du SMIC	39% du SMIC														
De 18 à 20 ans	43% du SMIC	51% du SMIC														
21 ans à 25 ans	53% du SMIC	61% du SMIC														
26 ans et plus	100% du SMIC	100% du SMIC														
Contact	Mr Benoît CAUSSIEU – 04.76.72.51.48															
Suivi de l'action	Emargements par les apprentis et le formateur – Suivi avec carnet de liaison Bilans pédagogiques individuels et collectifs en cours et en fin de formation															
Accessibilité	Selon demande, des adaptations et des aménagements seront mis en œuvre en fonction des besoins éducatifs particuliers de l'apprenti, sous réserve que la santé de la personne soit stabilisée, de l'absence de contre-indications à l'exercice de la profession et dans la limite d'aménagements raisonnables (loi du 11 février 2015). Cette demande doit nous être précisée lors de l'entretien de recrutement. Référénte Handicap : Mme Corinne GAILLARD															
Modalités d'évaluation	La validation des 7 blocs de compétences du CAPA JP permet l'obtention du diplôme. Les évaluations se déroulent sur les deux années selon un plan d'évaluation validé lors d'un jury permanent régional. L'évaluation comprend 8 épreuves pratiques ou orales, basées sur des situations professionnelles.															
Taux d'obtention	En 2020 : Taux d'obtention du diplôme : 100% Taux de poursuite d'études : 43% Taux d'interruption en cours de formation : 14% Taux d'insertion professionnelle : 57% Taux de rupture des contrats : 14%															
Débouchés	Entrée dans la vie active : Métier de jardinier ou d'ouvrier du paysage en entreprise privée, en collectivité publique ou en milieu associatif... Poursuite d'études : BAC PRO Aménagements paysagers BP Aménagements paysagers Acquisition de qualifications complémentaires (élagage, maçonnerie paysagère...).															